



AVIS

Objet: Zamid – Pose d'une canalisation pour eaux usées et pour eaux pluviales à Mersch

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Madame la Ministre de l'Environnement du 15 juillet 2022, réf EAU/AUT/21/0052, concernant la pose d'une canalisation pour eaux usées et pour eaux pluviales à Mersch est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 22 juillet au 30 août 2022 inclus.

Mersch, le 21 juillet 2022
le secrétaire, le bourgmestre,